

— Nouvelles obligations des collectivités locales en matière d'assainissement (les) —

Principaux textes et principes de la réglementation française en matière d'assainissement de l'eau. Obligations instituées par la directive du 21 mai 1991. Nouveau régime de police de l'eau (nomenclature). Compétences et obligations pour les communes (prestations à prendre en charge, zonage, programme d'assainissement) et pour l'Etat (régime administratif de l'assainissement : structure générale des différentes étapes). Prescriptions techniques et surveillance des ouvrages.

Auteurs du document : CHARTIER-TOUZE N., MINISTERE DE L'ECOLOGIE ET DU DEVELOPPEMENT DURABLE : DIRECTION DE L'EAU (DE)

Mots clés : EAU, ASSAINISSEMENT COLLECTIF, ASSAINISSEMENT AUTONOME, BOUE D'EPURATION URBAINE, LOI EAU 92-3, DIRECTIVE DE L'UNION EUROPEENNE, EAU USEE URBAINE, J- EAU

Date : 1997

Format : text/xml

Identifiant Documentaire : 79304

Langue : Français

Permalien : <https://www.documentation.eauetbiodiversite.fr/notice/nouvelles-obligations-des-collectivites-locales-en-matiere-d-assainissement-les0>

Evaluer cette notice: